

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant... Abonnements: Trois mois 13.50, Six mois 26.00, Un an 50.00

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant... ANNONCES: la ligne... Réclames: 30 c... Faits divers: 50 c

Table with financial data: BOURSE DE PARIS, 31 DÉCEMBRE, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 104 20, 3 JANVIER, 3 0/0, 65 97 1/2, 4 1/2, 96 00, Emprunts (5 0/0), 104 50

Table with financial data: DETACHES COMMERCIALES, Change sur Londres 4.84 1/2, Change sur Paris, 5.13 3/4, Valeur de l'or, 113, Café good fair, (la livre) 17 3/4, Café good cargoes, (la livre) 18 3/4

Alexandrie, 3 janvier. Marché ferme. Prix soutenus pour bonnes qualités, faibles pour classements secondaires. Tendence baissée.

Cotons: Ventes 400 b. Marché calme, sans changement. Liverpool, 3 janvier. Féria. New-York, 3 janvier. Cotons: 43 1/4. Recettes de la semaine dernière 189,000 balles.

ROUBAIX 3 JANVIER 1876

Bulletin du jour

M. le président de la république a reçu hier, à l'occasion du nouvel an, les félicitations des grands corps de l'Etat, ainsi que des fonctionnaires civils et militaires qui ont été introduits auprès de lui dans l'ordre fixé au Journal officiel.

accompagné de tous les ministres et de M. le général d'Abzac, son premier aide-camp, s'est rendu à 11 heures moins

A 11 heures, M. le président a reçu à l'hôtel de la Présidence, à Versailles, M. le duc d'Audiffret-Pasquier et les membres composant le bureau de l'Assemblée nationale, qui se sont rendus chez lui avec le même cérémonial qui avait marqué la visite du président de la république.

A une heure, M. le président de la république entouré des ministres, de sa maison militaire et d'un nombreux état-major, a reçu au palais de l'Élysée, le corps diplomatique, les députations des grands corps de l'Etat, des chefs de service des administrations publiques, l'administration du département de la Seine, le corps judiciaire, les autorités militaires.

Des détachements de la garde républicaine en grande tenue faisaient, à l'intérieur et à l'extérieur du palais, le service d'honneur. A Paris comme à Versailles, aucune allocation n'a été prononcée dans ces diverses réceptions, qui se sont terminées à 2 h. 1/2.

L'empereur d'Allemagne a reçu, hier, les généraux qui sont venus le féliciter à l'occasion du nouvel an, ayant à leur tête le feld-maréchal Wrangel. Répondant à l'allocation qui lui a été adressée par ce dernier, l'empereur s'est exprimé de la manière suivante: « Je vous remercie des paroles que vous m'adressez à l'occasion du nouvel an, en votre nom et au nom de toutes les personnes ici présentes. Je reconnaissais avec plaisir dans ces paroles l'expression réitérée des sentiments que vous me témoignez depuis longtemps. En me souhaitant une longue vie, vous m'invitez, mon cher feld-maréchal, à vous imiter. Si le Tout-Puissant me fait la grâce d'exaucer vos vœux et de me conserver la santé et la vigueur, je compte ne pas me lasser de remplir mes devoirs, et je suis fier de penser que vous continuerez, messieurs, à m'adresser comme vous l'avez fait jusqu'à présent. »

« Est-ce que vous ne pourriez pas faire taire cet homme-là? » disait M. de Bismark à un ministre italien en parlant du Pape. « Ce n'est pas aisé, » répondit l'italien. « Vous pourriez tous les jours, répliquait M. de Bismark, en-

fermer la parole du Pape dans l'enceinte du Vatican et empêcher la publication de ses discours. » Eh bien, le gouvernement du Quirinal vient de faire ce qu'il n'avait pas osé jusqu'à présent. Une dépêche de Rome nous a appris hier qu'un discours de Pie IX, en réponse à une adresse des Irlandais, avait été supprimé; défense absolue de la publier a été émise aux journaux de Rome et d'Italie. On sera content à Berlin, on ne sera pas dans le monde catholique.

Les champions français de l'impérialisme pieux ne nous répètent plus que le chef de l'Eglise n'a jamais été plus libre que depuis la perte de sa souveraineté temporelle. La fameuse loi des garanties se trouve, en réalité, au même coup; on ne peut plus soutenir qu'il y ait à Rome deux souverainetés parfaitement libres dans leur coexistence. Du moment où la parole du Saint-Père est émise par ordre du gouvernement de Victor-Emmanuel, le Saint-Père n'est plus qu'un sujet de ce roi que l'on appelle le roi d'Italie.

Les hommes du Quirinal s'aperçoivent que leur propre système s'écroule et qu'il leur faudra en inventer un autre. Il y a cinq ans, ils avaient dit à l'Europe que l'indépendance absolue du Pape, pour l'accomplissement de sa mission apostolique, serait l'objet d'un religieux respect: que devient maintenant cette indépendance? Le Saint-Père n'est-il pas le seul juge de la manière de comprendre et de remplir son devoir? M. Visconti-Venosta ou M. Minghetti ont-ils qualité pour dire au chef de l'Eglise ce qu'il doit faire ou ne pas faire, pour marquer les limites de son action pontificale, pour déterminer où commence et où finit l'intérêt supérieur de la grande famille catholique?

La souveraineté spirituelle suppose la complète indépendance de la parole dans ses rapports avec la société des fidèles; si le retentissement de cette parole est interdit, que devient le lien qui unit le chef aux membres? Comment le Père commun avertira-t-il, éclairera-t-il ses enfants dispersés sur tous les points du globe? Les paroles de l'Église sont les paroles de la raison pour baillonner le lieutenant du Christ. L'Eglise, de tout temps, c'est son bonheurs, a résisté aux tyrans et dénoncé l'iniquité victorieuse; ce n'est pas la première fois que la force brutale lui a commandé de se taire; l'Eglise n'a jamais été muette et ne le sera jamais en face des violeurs publics et violents des droits et des lois de Dieu.

Ce dernier acte du gouvernement italien est le premier pas de la politique italienne dans une nouvelle voie; elle paraît ne plus vouloir s'en tenir aux « doux et trompeurs artifices » représentés par « la lyre » et que signalait Pie IX dans son éloquent discours au Sacré-Collège; elle se rapproche de la politique allemande, des conseils du chancelier fédéral et de l'opinion révolutionnaire de tous les pays. Il est permis de penser que l'état de nos affaires, la satisfaction actuelle de la gauche et les victoires qu'elle se promet pour quelque chose dans le coup hardi que vient de frapper le gouvernement du Quirinal. Les spoliateurs du Pape seraient à l'aise si la majorité venait à passer à gauche dans nos deux prochaines Assemblées. FOUJOLAT. (Union.)

voici en quels termes la Revue catholique apprécie, dans sa livraison du 1er janvier, la conduite de M. de la Rochette et ses amis: Tous les journaux catholiques français ont été d'accord pour infliger à M. de la Rochette et à ses amis les plus sévères condamnations. Et en vérité, on ne sait comment il serait possible de répondre aux censures aussi énergiques que justifiées dont ces députés sont l'objet de la part du journal le Monde.

quand cette feuille, faisant appel aux devoirs du chrétien, mettant en évidence les actions et les desseins des sectateurs de M. Gambetta et de ses complices, et montrant les périls manifestes qui résulteraient pour l'Eglise et pour la société civile du triomphe de tels ennemis, réfute l'une après l'autre les accusations alléguées en faveur de cette poignée de membres de l'extrême droite. Il faut aussi tenir compte de la protestation solennelle publiée contre la conduite de M. de la Rochette, au nom des principes de la légitimité et de la religion, par tous les autres membres de l'extrême droite, qui déclarent vouloir rester toujours royalistes, mais en même temps catholiques, et n'avoir rien à faire avec les ennemis jurés de la monarchie et de l'Eglise.

La décision qu'a prise le maréchal Canrobert de ne pas accepter les candidatures sénatoriales est très-vivement approuvée dans le monde politique et dans le monde militaire. Dans le premier, on lui sait gré de ne pas s'être prêté à une manœuvre de parti et d'avoir refusé d'être un instrument aux mains de M. Rouher. Dans le second, on se félicite de voir un de nos généraux les plus éminents donner un exemple aussi éclatant de la réserve patriotique qui doit placer l'armée en dehors et au-dessus de nos divisions politiques. Ce fait, rapproché de la résolution prise par le duc d'Aumale, a une importance plus grande encore.

Quoique nous ayons donné le compte-rendu de la séance de nuit dans laquelle a été discutée la question des chemins de fer, nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant, in extenso, le discours prononcé à cette occasion par M. Jules Brame:

M. JULES BRAME. — Messieurs, je ne m'explique pas les motifs de l'animation que M. le ministre des travaux publics apporte dans la question que nous traitons en ce moment. Il ne s'agit plus cependant des discussions de politique brûlante qui ont agité à un si haut degré l'Assemblée ces jours derniers. La question est des plus simples; mais avant de vous donner mes motifs contre l'urgence que réclame M. le ministre, permettez-moi de vous déclarer que le fait qu'il vient d'annoncer à cette tribune, accusant les députés du Nord d'avoir réclamé le retrait de la convention de divers chemins de fer est absolument inexact... Réclamation sur d'autres.

Et je ne me sers, permettez-moi de vous le dire, que d'expressions parlementaires... (Rumeurs à droite). Vous n'avez pas à vous récrier, quand je vous dis que je me sers d'expressions parlementaires; si je demandais la permission de me servir d'expressions extra-parlementaires, je comprendrais vos rumeurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous l'accorderais pas! (Sourires.) M. JULES BRAME. — M. le ministre a interpellé la députation du Nord. Je réplique dans leur exactitude, et pièces en mains, ainsi que c'est mon droit et mon devoir.

Le conseil général du Nord, en vertu des prérogatives qui lui sont conférées par la loi de 1845, a concédé divers chemins de fer d'intérêt général et local à certaines compagnies qui viennent de signer un traité de cession avec la compagnie du Nord. Cet acte n'a pas été sanctionné par le conseil général du Nord, et M. le ministre des travaux publics, par un projet de loi, soumis ces jours derniers à la commission des chemins de fer, proposait de concéder à la compagnie du Nord deux voies ferrées d'une importance capitale, et il accordait dix années pour la construction de ces deux chemins et laissait complètement à l'écart 174 kilomètres de chemins de fer, sous ce prétexte plausible, sans doute, que s'ils étaient utiles au département ils l'étaient moins à la compagnie. La députation s'est émue de la présentation d'un projet qui lésait ainsi les intérêts les plus respectables et voici la réclamation qu'à l'unanimité elle a formulée auprès des membres de la commission.

« En résumé, la députation du Nord demande à la commission parlementaire: 1° De comprendre dans la convention actuelle les diverses lignes du département aujourd'hui concédées et qu'on point à être comprises dans l'acte de rétrocession consentie par la Compagnie de Lille à Valenciennes, au profit de la Compagnie du Nord; 2° De modifier les stipulations relatives aux délais, de telle sorte que l'exécution des lignes soit terminée dans un délai maximum de quatre ans, à partir de la loi portant approbation de la convention; 3° Que la ligne de Lens à Armentières soit, dans son ensemble, concédée à une seule Compagnie;

4° Que la ligne de Valenciennes au Cateau soit prolongée jusqu'à Saint-Érme, dans le département de l'Aisne. Mais, est la vérité que M. le ministre ne saurait contester. (Très-bien! à gauche). Maintenant, je traite, en peu de mots, la question d'urgence. Comment! on vient nous dire qu'il y a urgence à voter le projet de loi alors qu'on demande un délai de neuf ou dix ans pour son exécution? Dans trois mois, les pouvoirs publics nouveaux seront reconstitués, au lieu de délibérer précipitamment sur des questions aussi graves qui comportent le vote de centaines de millions, nos successeurs discuteront dans le calme et le recueillement ce que nous ne pouvons faire à la dernière heure de notre existence.

En m'exprimant ainsi que je le fais, je défends les intérêts de mon pays, ceux du Trésor public, et je prétends que M. le ministre des Travaux publics doit être, avant tout, le défenseur du Trésor public et non pas le défenseur exclusif des grandes Compagnies (Très-bien! sur plusieurs bancs. — Réclamations et rumeurs sur d'autres).

M. DE CLERCO. — Je demande la parole. M. JULES BRAME. — Vous vous récriez, monsieur le ministre. Permettez-moi de vous dire que, quand vous montez à

cette tribune tenir le langage que vous avez tenu contre les petites Compagnies qui étaient au moins bonnes à rendre les grandes plus traitables et à obliger les compagnies de transport nécessaires, vous avez porté préjudice au pays, vous avez ruiné des familles entières (Exclamations et murmures sur plusieurs bancs). Quelques membres à gauche. — Très bien!

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je laisse à chaque orateur une grande liberté; je crois néanmoins que l'Assemblée trouvera, et vous-même, monsieur Brame, en faisant appel à votre sang-froid, vous trouverez que vous avez excédé la mesure. (Très-bien! très-bien!)

M. JULES BRAME. — Messieurs, en parlant comme je viens de le faire, je défends mon pays, la fortune de vos familles. M. le président me dit que j'exécute la mesure; mais il est une partie de cette Assemblée qui dit: « Très-bien! Je pense qu'on le dit parce que je suis dans la vérité. Je déclare, messieurs, que j'é mets ici les idées d'une très-grande quantité de mes collègues. M. JULES BRAME. — Et quand je vois... M. HENRI FOURNIER. — Parlez donc sur l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, messieurs, veuillez écouter; vous prolongez le débat. M. JULES BRAME... et quand je vois un ministre monter à cette tribune pour déclarer qu'il réclame l'urgence, parce qu'il y a, dit-il, une question stratégique de haute importance, et si nous reportons nos souvenirs sur les articles de son projet, nous découvrons qu'il accorde dix années pour la confection des travaux. Dès lors, où est donc l'urgence, où se trouve la question stratégique. Le doute devant notre esprit et nous voyons, pour tout dire, que des populations découragées, qu'on abuse et nos finances épuisées. M. CHAPER. — Et l'urgence de la défense du pays! Je demande la parole. M. JULES BRAME. — Oui dit cela? M. CHAPER. — C'est moi, et je vous répondrai. M. JULES BRAME. — Vous demandez la parole? M. CHAPER. — Oui! M. JULES BRAME. — Je la demanderai pour vous répondre à mon tour. (Rires.) Mais, monsieur Chaper, il ne s'agit pas seulement de voter des lignes de chemins de fer et de savoir si ces lignes auront une direction fructueuse, intelligente; il faut savoir ce que cela coûtera. (Très-bien! très-bien! à gauche!) Je le répète, ce sont des centaines de millions de francs, des conventions qu'on vous demande de voter.

Je demande que chaque orateur qui se présente à cette tribune soit tenu de nous déclarer, en débutant, le nombre de millions qu'il vous demande de voter d'urgence, sans discussion, à minima, après une séance de douze heures. On nous dit qu'il faut finir dignement. Oui, messieurs, mais il ne faut pas laisser supposer que nous finissons en faisant nos affaires personnelles, cela ne peut être dans votre pensée. (Très-bien!) Je termine par une dernière considération qui à son côté grave: vous accordez

sur son cœur! Ah! si j'avais un petit enfant à moi, se disait-elle, sans doute il m'eût aimée... Est-ce qu'un enfant peut trouver que sa mère est laide?... Mais hélas! il valait mieux n'en point avoir. Ma fille m'eût peut-être ressemblée et comme moi eût été malheureuse...

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 4 JANVIER 1876.

L'HISTOIRE D'UNE LAIDE

Mon oncle de Villèle, ah! celui-là m'aime un peu, je le crois, ou du moins je lui inspire de la pitié. Mais il est loin de moi maintenant. Quant au comte de Tréguen, il a peine à dissimuler son indignation; il est outré de ce que son fils ait épousé une jeune fille sans beauté et sans fortune. Et la comtesse déteste Gontran, que peut-elle être pour moi?... Ah! si, loin de m'offenser, j'avais écouté mon bon tuteur, lorsque avec sa rude franchise, il me parlait de la laideur, je n'eusse pas été dupe de mon amour-propre qui m'aveuglait, je n'eusse pas accueilli l'illusion fatale que je pouvais être aimée, j'aurais fui le monde, qui rit de tous les malheureux. Et uniquement consacrée à Dieu et aux œuvres de charité, qui sait? les pauvres, peut-être, ne m'auraient pas trouvée laide.

avait fini par découvrir que ce dernier avait des dettes, et nécessairement s'était empressée de le rapporter à son mari. Cette nouvelle avait ébranlé l'irascible vieillard. Des éclats de voix, le bruit de portes brusquement fermées, tirèrent Angéline de son état de torpeur. Bientôt la porte de sa chambre s'ouvrit, et le comte entra la figure bouleversée, par la colère.

— O ciel! qu'y a-t-il donc, demanda la jeune femme toute tremblante? — Il y a que je suis un père fort à plaindre. Gontran, mon fils, que je croyais un jeune homme rangé, a contracté des dettes. Il paraît que votre infamie tante ne l'ignorait pas, et qu'il avait compté sur ses écus pour les payer... Le voilà joliment pris! Ma foi tant pis pour cette extravagante! Et, comme disait fort judicieusement, madame de Tréguen, pour quoi a-t-il joué?... — Ah! mon Dieu, mon Dieu, exclama Angéline, et je ne puis lui venir en aide... Pauvre Gontran! Mais vous ne l'abandonnez pas, je l'espère...

— Que voulez-vous que je fasse? Il est fort coupable, ce garçon-là, et je m'étonne que vous lui portiez quelque intérêt... car ses procédés envers vous sont inouïs... — Hélas! monsieur, c'est que j'ai le malheur d'être laide...

— Sans doute. Mais comme le dit judicieusement madame de Tréguen, il ne vous a point épousée les yeux fermés... — Si vous ne payez pas ses dettes, comment fera-t-il? — Je ne les paierai, parbleu pas! Il n'est pas juste que l'aisance de madame de Tréguen souffre des déportements d'un jeune fou auquel elle n'a point donné l'exécution. J'ai été jeune aussi, ma chère Angéline; j'ai eu des passions... Les femmes me trouvaient fort à leur goût. J'avoue tout cela... Mais la passion du jeu, je ne l'ai jamais eue, parole d'honneur.

Et pour en venir à la conclusion, que vous attendez sans doute, Gontran mon fils, doit subir la peine de sa folie, et comme je fais encore remarquer fort judicieusement madame de Tréguen, qu'il se tire d'affaire comme il pourra avec le petit bien de sa défunte mère. Je ne veux plus du tout me mêler de ce qui le concerne... Je ne veux même plus le revoir. Quant à vous, ma chère enfant, victime innocente de tout ceci, je vous déclare que vous trouverez toujours un gîte sous le toit du comte de Tréguen.

— Jamais, s'écria la jeune, jamais, je n'habiterai la maison dont mon mari est chassé! Je sais quel est mon devoir, monsieur; partout où ira Gontran, je le suivrai, je travaillerai pour lui, je le consolerais... et en voyant combien je l'aime, il m'aimera peut-être un peu, toute laide que je suis. Hélas! quelques heures après cet entretien, la généreuse Angéline apprit que son ingrat époux était parti sans dire où il allait, et sans un mot d'adieu pour elle. Une année s'était écoulée. Deux femmes allaient et venaient dans une des salles de l'hôpital Saint-Yves. L'une, belle et distinguée portait l'habit religieux, l'autre, laide et petite, était simplement vêtue d'une robe brune; ses cheveux châtains en bandeaux, encadraient son front. On a reconnu Marie de Fréville et notre pauvre Angéline. Marie, qui avait tant souffert et que la mort avait touchée de bien près; Marie, qui, depuis le mariage de son cher Gontran, n'avait plus ni illusions ni espérances en ce monde, avait jeté toutes ses douleurs dans le sein de Dieu, et s'était consacrée entièrement à cet ami qui est toujours fidèle. Elle s'était fait religieuse Augustine. Quant à Angéline, elle n'avait pas voulu rester habiter l'hôtel de Tréguen, puisque son mari n'y était plus, elle s'était réfugiée près de l'amie de Gontran, et y avait trouvé consolation et

tendresse. Avec quelle douce complicité, la jeune religieuse s'était plu à jeter le baume de sa tendre charité dans le cœur de l'épouse infortunée. Angéline ne quittait guère sa petite cellule de pensionnaire qu'elle venait aider la sœur Marie dans ses saines fonctions. D'abord la pauvre laide n'approchait qu'avec une sorte de timidité de ces lits de douleur alignés par numéros; elle s'était aperçue que les malades eux-mêmes, ressentant le charme, le prestige attachés à la beauté, semblaient préférer la présence et les soins de la belle hospitalière. Mais bientôt Angéline s'était mise à les aimer tant, ces pauvres de Jésus-Christ! Le rayon de la bonté, l'attendrissement de la pitié, embellissaient tellement son visage, qu'ils avaient autant de plaisir à la voir qu'à regarder la sœur Marie.

La laide s'occupait particulièrement d'une jeune fille dont un horrible cancer dévorait le visage; combien elle aimait cette pauvre créature déshéritée comme elle de toute joie et de toute espérance en ce monde! Elle restait longtemps à la considérer et causer avec elle; parfois même elle l'embrassait pour lui faire croire qu'elle au moins son hideux visage n'inspirait point de dégoût.

Et les enfants, les pauvres petits enfants de la crèche, comme Angéline les chérissait, les pressait avec amour

sur son cœur! Ah! si j'avais un petit enfant à moi, se disait-elle, sans doute il m'eût aimée... Est-ce qu'un enfant peut trouver que sa mère est laide?... Mais hélas! il valait mieux n'en point avoir. Ma fille m'eût peut-être ressemblée et comme moi eût été malheureuse...

Dans les moments où les soins des pauvres ne l'occupaient pas, la jeune femme retirée dans sa cellule, se livrait à l'étude, car, son éducation avait été entièrement négligée par sa tante. D'ailleurs, à l'époque où elle se croyait jolie, elle ne trouvait jamais assez de temps à consacrer à la toilette, au miroir, aux leçons de danse.

Maintenant, d'après les conseils de sa sœur Marie, elle s'adonnait aux occupations sérieuses, et elle y trouvait du charme. Parfois aussi, les échos du triste hôpital redisaient étonnés les accords de sa harpe; elle avait peu de voix, il est vrai, mais le timbre en était agréable, et grâce aux leçons d'un vieux caporal convalescent, et excellent musicien, elle était parvenue à chanter juste. Elle avait assez de goût pour le dessin, et estampait tant bien que mal quelques têtes de pauvres moribonds consolés de la pensée que, du moins, un